

Charte du Dirigeant

L'Union Saint-Jean FC

Préambule

Être dirigeant au sein de L'Union Saint-Jean FC est une **responsabilité essentielle** au bon fonctionnement du club et à la **promotion des valeurs du sport**.

Cette charte a pour vocation de rappeler les **engagements, devoirs et comportements attendus** de tout dirigeant, afin d'assurer un climat de **respect, d'équité et de performance**.

1. Engagement et responsabilité

- Le dirigeant s'engage à remplir sa mission avec **sérieux, assiduité et loyauté**.
 - Il respecte les **statuts**, le **règlement intérieur**, les décisions du **Conseil d'administration** et les règles fédérales en vigueur (FFF, Ligue, District).
 - Il participe activement aux **réunions** et à la **vie du club**.
 - Il fait preuve de **neutralité** dans ses décisions, en évitant tout **conflit d'intérêts**.
 - Il agit dans l'**intérêt général** du club, et non dans son intérêt personnel ou celui de ses proches.
-

2. Respect des valeurs sportives et éducatives

- Le dirigeant incarne et promeut les valeurs de **respect, solidarité, fair-play, intégrité et tolérance**.
 - Il contribue activement à la **lutte contre toute forme de discrimination, de violence, de tricherie ou de dopage**.
 - Il veille à la **bonne éducation** des jeunes licenciés par l'**exemplarité de son comportement** et de son **discours**.
-

3. Relations avec les licenciés, les éducateurs et les parents

- Il entretient des relations **cordiales, respectueuses et constructives** avec les joueurs, éducateurs, parents et autres bénévoles.
 - Il **soutient les éducateurs** dans leur rôle sans interférer dans leurs choix techniques ou pédagogiques.
 - Il sait **écouter, dialoguer** et **apaiser les tensions** en cas de conflit.
-



4. Confidentialité et communication

- Le dirigeant respecte la **confidentialité** des informations internes (licences, finances, décisions, conflits...).
 - Il adopte une **communication responsable**, tant en interne qu'en externe (notamment sur les réseaux sociaux).
 - Il évite toute **prise de position publique** qui pourrait nuire à l'image du club.
-

5. Engagement de protection

Le dirigeant s'engage à :

- **Saluer les enfants** avec un geste neutre, sans contact ambigu (check, poignée de main).
- **Limiter l'accès aux vestiaires** aux encadrants autorisés et parents désignés.
- **Maintenir les portes des vestiaires fermées** pour préserver l'intimité des enfants.
- **Ne jamais se retrouver seul** avec un enfant dans un lieu clos, notamment pour prodiguer des soins.
- **Respecter le droit à l'image** et diffuser les médias uniquement via les canaux officiels du club.
- Lors des déplacements, veiller à ce que les **enfants voyagent à l'arrière**, avec des **points de départ et de retour définis**.

Si je suis confronté à un cas de comportement déplacé, non conforme aux règles (violence, propos discriminants, agressivité...), il est **obligatoire de le signaler immédiatement** :

- Au président
 - À un membre du Conseil d'administration
 - Ou via l'adresse officielle : **signal-sports@sports.gouv.fr**
-

6. Sécurité et encadrement

- Il veille à la **sécurité des installations** et des personnes lors des manifestations sportives.
 - Il participe à l'**organisation des matchs**, des **déplacements** et des **événements** du club.
 - Il contribue à faire respecter les **règles de sécurité**, de **discipline** et de **bonne conduite** sur et en dehors des terrains.
-

7. Esprit associatif et bénévolat

- Le dirigeant œuvre dans une logique de **bénévolat**, au service du **collectif**.
- Il participe aux actions de **développement du club** : formation, recherche de partenaires, projets éducatifs, etc.
- Il **soutient, remercie et valorise l'engagement** des autres bénévoles.

8. Sanctions

En cas de **manquement grave ou répété** à la présente charte, le **Conseil d'administration** se réserve le droit de convoquer le dirigeant concerné et de prendre des **mesures adaptées**, pouvant aller jusqu'à **l'exclusion du club**.

Engagement

Chaque dirigeant s'engage à **respecter la présente charte** dans l'exercice de ses fonctions.

Fait à :

Le :/...../.....

Nom et prénom du dirigeant :

Signature du dirigeant :

Les présidents

Jérôme Sudriez – Daniel Nadalin

Signature :

